

« POUR LES AVEUGLES  
PAR LES AVEUGLES »

**BULLETIN MENSUEL**  
de  
**L'UNION DES AVEUGLES  
DE GUERRE**

*Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921*

et

**Journal des Soldats Blessés  
aux Yeux**



**SOMMAIRE**

La Conférence de Genève. — Le Congrès de la F. I. D. A. C. —  
Visite de notre Président, accompagné de M. Parent, chez le Président  
de la République. — Taxe civique.

**Informations**

Congrès annuel de l'Union Nationale des Aveugles civils. — Catalogue.  
— Montres pour Aveugles. — Réduction.

**Chronique de l'U. A. G.**

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Procès-verbal de la Séance du  
Conseil d'Administration du 18 septembre. — Compte rendu du Groupe-  
ment Régional du Nord. — Procès-verbal de la Section départementale  
du Tarn. — Assemblée générale de la Section départementale du  
Finistère. — Compte rendu du Groupement régional de Bordeaux. —  
Compte rendu de la Section départementale de la Haute-Garonne. —  
Compte rendu du Groupement régional de Limoges. — Compte rendu  
de la Section départementale de Maine-et-Loire. — Lettre du camarade  
Guenivet.

*Administration :*

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9<sup>e</sup>)

**TÉLÉPH. : Central 44-88**

**Chèque postal : 160-31**



## PRESIDENT D'HONNEUR

de l'Union des Aveugles de Guerre

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

## COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU ;  
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies ;  
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire ;  
M. le général BALFOURIÉ ;  
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat ;  
Mme Marthe BRANDÈS ;  
M. BRISAC, préfet ;  
M. J. RIGDELY CARTER ;  
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député ;  
M. COTTIN, notaire honoraire ;  
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;  
M. Duco, médecin-inspecteur ;  
M. FRIBOURG, député ;  
Miss Alice GETTY ;  
M. Justin GODART, ministre du Travail et de l'Hygiène ;  
Miss GRASS HARPER ;  
Miss WINIFRED HOLT ;  
Mme Léopold KAHN ;  
Mme Géo KESSLER ;  
M. KRUG ;  
M. LUGOL, sénateur ;  
Mme la maréchale MAUNOURY ;  
M. le docteur MORAX ;  
M. MEYER, conseiller d'Etat ;  
M. Henry PATÉ, député ;  
M. Pierre RAMEIL, député ;  
M<sup>e</sup> HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;  
Général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE ;  
M. VALLERY-RADOT ;  
M. Constant VERLOT, député ;  
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

Le Président, très vivement touché des marques de confiance et de sympathie qui lui ont été témoignées à l'occasion de sa nomination au grade d'officier de la Légion d'honneur, exprime tous ses remerciements aux camarades qui lui ont adressé leurs félicitations, et s'excuse de ne pouvoir leur répondre individuellement.

## La Conférence de Genève

Ce fut le premier contact officiel entre un assez grand nombre d'associations interalliées et un certain nombre d'associations ex-ennemies. A ce point de vue, ce fut un pas de franchi, quelque chose comme une étape vers une entente possible des anciens combattants dans le but d'assurer une paix qui ne soit pas éphémère. Nous y sommes allés, nous de l'U. A. G., parce que nous estimions, dans un ordre d'idées générales, que nous le devions à l'autorité morale que nous représentons. Dans un dessein plus particulier, nous y sommes allés pour rencontrer les Aveugles de Guerre de diverses nations et nous faire une idée du sort qui leur est réservé dans différents pays.

La Conférence de Genève ne fut pas en tous points parfaite ; notamment, il y manquait les Américains, les Anglais, les Belges et une grande partie des Italiens. Or, le but proposé étant une entente internationale, l'absence de ces quatre grandes puissances s'est fait sentir lourdement.

La Fédération Interalliée des Anciens Combattants a projeté de réunir, à Luxembourg, une grande conférence qui, elle, comporterait la présence des manquants de Genève.

C'est, je crois, sur ce terrain qu'il faudra tenter la réunion et l'accord des Anciens Combattants Internationaux.

Lorsque tout le monde sera présent, l'œuvre de paix pourra être échaffaudée sur des bases stables. A Genève, certaines résolutions ont été prises d'accord avec les Allemands et les Autrichiens ; elles sont intéressantes, et nos ex-ennemis paraissent animés d'une certaine bonne volonté qu'il serait injuste de ne pas reconnaître.

Ils s'élèvent, notamment, contre toute possibilité de retour du régime impérialiste, considérant qu'un tel régime rendrait possible et même favoriserait le retour de catastrophes comme celle de 1914.



Ils s'engagent à faire une propagande en faveur de la paix et contre l'esprit de revanche. Tout ceci est bien en soi, et nous espérons que la réalisation en sera effective et utile.

J'ai rencontré à Genève des Aveugles de Guerre d'Allemagne, d'Autriche, de Dantzig et de Yougoslavie. Nous nous sommes bornés à effectuer un travail technique de comparaison des divers systèmes de pension. En dehors de certains avantages matériels et assez accessoires que l'on peut considérer comme à peu près identiques dans chaque pays, on peut aboutir au résultat suivant :

L'Aveugle de Guerre français est, en comparant les changes des divers pays, celui qui touche le moins ; mais cette appréciation ne serait pas juste si l'on n'opérait aussi la comparaison de coefficients de coût de la vie. En redressant les calculs à l'aide de ces coefficients, on constate qu'à coût de la vie égal, nous sommes tout de même les moins favorisés ; il n'y a pas un grand écart, mais il y en a un.

Je me suis mis d'accord avec les Présidents des Associations représentées, et ils doivent nous faire parvenir un petit travail sur les pensions des Aveugles de Guerre en chacun de leurs pays respectifs. Nous referons les calculs à tête reposée et d'une façon extrêmement précise.

Nantis de ces documents, il nous faudra commencer auprès du Gouvernement une action très ferme dans un but de redressement, car à première vue il est choquant que les Aveugles de guerre du pays vainqueur n'aient pas un traitement au moins égal à celui des Aveugles de guerre des pays vaincus.

La Conférence de Luxembourg nous aidera à mettre au point avec les Américains, les Anglais, les Belges, les Italiens, une action qui pourrait être menée parallèlement dans chaque pays et qui devrait tendre à obtenir pour les Aveugles de guerre les conditions les meilleures.

Je dois dire toutefois que tout ceci n'est pas un petit travail, qu'il faudra de la patience et de la persévérance.

Georges SCAPINI.

---

## Le Congrès de la F. I. D. A. C.

*De Varsovie à Luxembourg*

Extrait d'un article de notre camarade Beauregard, vice-président de l'U. N. C., paru dans *La Voix du Combattant*, du 25 septembre.

Les camarades jugeront, sans doute, intéressant d'avoir quelques indications sur la physionomie particulière de ce dernier Congrès.

Il sied, avant tout, de rendre hommage à l'hospitalité intelligente, généreuse et délicate à la fois, offerte par le Gouvernement, les combattants et la nation polonaise entière aux quatre-vingt-dix délégués représentant huit nations alliées, ainsi qu'aux dames de l'« Auxiliaire Féminine » de la F. I. D. A. C. Accueil touchant, à la fois discret et passionné, surtout à l'égard des représentants de la France. Déchirée, enterrée vivante, il y a cent cinquante ans, odieusement martyrisée dans son tombeau, la Pologne ressuscitée demeure encore endolorie et un peu triste. Elle eut tant à souffrir, tant à lutter pour garder, sous le fouet des bourreaux, la foi en ses propres destinées. Les prêtres et les femmes furent les principaux agents de cette résistance à l'oppression. De la chaire et du confessionnal, sans cesse, l'enseignement patriotique se répandait dans les âmes en dépit des persécutions, des déportations, des supplices. D'autre part, le cœur des mères et des épouses fut le tabernacle où persista, inextinguible, l'amour de la patrie assassinée. C'est à cette flamme que le Polonais, de l'enfance à la vieillesse, alluma et entretint son sublime patriotisme.

L'atmosphère d'affection populaire fut rehaussée de délicate civilité par la présence de personnalités appartenant à l'aristocratie polonaise. Dans ce cadre, les séances du Congrès, tant en Commission qu'en Assemblée générale, revêtirent un caractère assez académique. Il m'est agréable d'enregistrer que, dans les travaux, la délégation française tint une place prépondérante.

A la Commission des Affaires extérieures, Jean Goy proposa et fit voter le texte des décisions relatives à l'organisation par la F. I. D. A. C., sous les réserves spécifiées à Arras par l'U. N. C. d'une conférence avec les représentants des Associations de combattants ex-ennemis.

Nos camarades Fontenailles et Vaillant, de l'Union Fédérale, furent élus respectivement rapporteurs de la Commission des Victimes



de guerre et de celle de la Propagande. Enfin, comme les années précédentes, j'eus l'honneur d'être choisi comme rapporteur de la Commission des Finances et des statuts.

Il serait trop long d'énumérer les décisions et les vœux votés au cours du Congrès. Signalons, toutefois, que le vœu présenté par le groupe de l'U. N. C. de Caen et relatif à une exposition annuelle des artistes et artisans anciens combattants sous le patronage de la F. I. D. A. C. fut adopté à l'unanimité.

D'une manière générale, les Commissions firent d'excellent travail, entièrement orienté dans la ligne que doit suivre l'action rationnelle et légitime de la F. I. D. A. C. Mais dans tous les Congrès, quels qu'ils soient, les études techniques et concrètes attirent beaucoup moins vivement l'attention générale que les discussions d'ordre politique ou sentimental. On se passionna donc pour les dettes interalliées et pour la question des relations avec les Associations des combattants ex-ennemis. Du moins, sur ces deux points, la discussion publique fut éclaircie d'avance et simplifiée par des conversations préliminaires entre les principaux intéressés.

En ce qui concerne les dettes interalliées, les délégués américains arrivaient avec mandat de ne laisser, sous aucun prétexte, poser la question au Congrès. Une suite de causeries amicales entre eux et les délégués français aboutit au vœu, reproduit samedi dernier, dans ces colonnes. Sous réserve que le Congrès n'entend, en aucune manière, critiquer l'attitude du gouvernement des Etats-Unis, c'est l'affirmation que la question des dettes doit être reprise sur des bases nouvelles. La réserve stipulée par nos amis est, au surplus, justifiée : si les accords de Washington sont nuisibles aux intérêts français, nous devons nous en prendre à notre ambassadeur qui les signa, à notre Gouvernement qui le nomma et non aux Américains.

Quant à la reprise des relations avec les Associations d'anciens combattants ex-ennemis, on sait comment se posait la question : L'an dernier, nos camarades de l'Union Fédérale organisèrent une conférence qui eut lieu à Genève et à laquelle prirent part quelques associations de pays alliés et ex-ennemis. Cette manifestation ayant été préparée en dehors de la F. I. D. A. C., les Associations affiliées à ce groupement s'abstinrent de toute participation. Au cours de l'année, la question des relations avec les ex-ennemis fut posée devant les Associations.

Des tendances assez contradictoires se sont fait jour. L'U. N. C., au Congrès d'Arras, admit la possibilité de conversations, mais sous

certaines conditions et réserves assez strictes. L'Union Fédérale suivie par un certain nombre d'Associations a entrepris, en 1926, la préparation d'une seconde Conférence qui doit avoir lieu à Genève à la fin du mois (30 septembre). L'U. N. C., liée par les décisions d'Arras, ne pouvait y participer, les conditions exigées par ce Congrès n'étant pas observées. Sur l'intervention de Goy au Comité de Direction de la F. I. D. A. C., on envisagea la participation de la F. I. D. A. C. à la préparation de la prochaine réunion de Genève. On ne s'entendit pas sur les modalités de cette collaboration. A Varsovie, Goy et Thebaud firent voter la motion que l'on connaît, laquelle substituait à la Conférence de Genève une Conférence organisée par la F. I. D. A. C. à Luxembourg. Les délégués de l'Union Fédérale acceptèrent. Mais dans le minimum de temps parvenaient des réponses télégraphiques de Suisse et du Quai d'Orsay, déclarant impossible la remise de la Conférence prévue à Genève. Reprise des discussions dans la délégation française. L'entente fut malaisée. On se mit, enfin, d'accord pour laisser à l'U. F. liberté complète de tenir cette année, à Genève, la réunion qu'elle a préparée. Il fut, en outre, décidé que, dans les trois mois, la F. I. D. A. C. organiserait, dans une ville autre que Genève, à Luxembourg, en principe, une conférence avec les Associations ex-ennemies. En conséquence, la British Legion et les Associations belges, qui avaient adhéré à la réunion de Genève, décidèrent de s'abstenir et de se réserver pour la conférence organisée par la F. I. D. A. C. Genève, au surplus, n'est pas le lieu rêvé pour les premières conversations entre hommes ayant combattu les uns contre les autres. La franchise simple et un peu rude qui sied à cette rencontre détonnerait dans cette atmosphère officielle où tant de calculs se dissimulent sous la fausse courtoisie diplomatique.

Il reste à la F. I. D. A. C. à préparer d'urgence et à tenir, dans le délai prescrit, la Conférence qu'elle s'est donné mandat d'organiser.

C'est à notre ami Marcel Héraud qu'incombe la charge de cette préparation. Il fut, en effet, élu par acclamation président de F. I. D. A. C. en remplacement du colonel Grosfield, son sympathique prédécesseur. Héraud, par ses qualités de tact et son spirituel talent, s'est acquis l'amitié et l'estime de toutes les délégations étrangères. Celles de ses compatriotes lui étaient acquises depuis longtemps déjà. Il fut remplacé comme chef de la délégation française par Jean Desbons, président des prisonniers de guerre, un sympathique lui aussi.

Victor BEAUREGARD, *Vice-président de l'U. N. C.*



## Visite de notre Président, accompagné de M. Parent, chez le Président de la République

M. Parent, Président de la Fédération marocaine des anciens combattants, dont on sait le rôle si important dans les négociations qui aboutirent à la soumission d'Abd el Krim, a été reçu le 8 octobre par le Président de la République. Il était accompagné de M. Scapini, Président de l'Union des Aveugles de Guerre, représentant, avec M. Thomasset, de la Fédération des Prisonniers de Guerre, le Comité d'Entente des Associations nationales d'anciens combattants.

A l'issue de cette audience, une réception tout à fait intime a réuni, au siège de l'Association générale des Mutilés de guerre, 85 bis, faubourg Saint-Honoré, les représentants des nombreuses associations invitées.

M<sup>e</sup> Edmond Bloch, secrétaire général de l'Association générale des Mutilés, a souhaité la bienvenue à M. Parent qui, en termes très émus, a dit le rôle des anciens combattants, qui restent, même dans la paix, les meilleurs serviteurs de la nation.

## Taxe Civique

Un grand nombre de nos camarades nous demandent journellement des renseignements au sujet de la taxe civique. Nous croyons utile d'en reproduire ci-dessous le texte complet.

### LOI DU 4 AVRIL 1926 (Article 29)

Il est institué, pour l'année 1926, une taxe civique dont le montant est fixé :

A 0,40 % pour les personnes affranchies de l'impôt général sur le revenu ou celles dont le revenu imposable est inférieur à 7.000 francs;

A 0,60 % pour les personnes dont le revenu imposable est compris entre 7.100 et 10.000 francs;

A 0,80 % du revenu imposable pour les personnes dont le revenu imposable est compris entre 10.000 et 20.000 francs;

A 1 % du revenu imposable pour les personnes dont le revenu imposable est compris entre 20.100 et 50.000 francs;

A 1,10 % du revenu imposable pour les personnes dont le revenu imposable est compris entre 50.100 et 100.000 francs;

A 1,20 % du revenu imposable pour les personnes dont le revenu imposable est compris entre 100.100 et 200.000 francs;

A 1,50 % du revenu imposable pour les personnes dont le revenu imposable est compris entre 200.100 et 500.000 francs;

A 2 % du revenu imposable pour les personnes dont le revenu imposable est supérieur à 500.000 francs.

Les taux prévus au paragraphe I<sup>er</sup> sont réduits sur demande du contribuable et par voie de dégrèvement d'office :

De 25 % si le contribuable a trois enfants à sa charge;

De 50 % s'il a au moins cinq enfants à sa charge.

Pour l'application de la taxe, le revenu imposable s'entend du revenu retenu pour le calcul de l'impôt général après déduction des déductions pour situation et charges de famille. En outre, le revenu dont il est fait état est celui qui a servi de base à l'impôt général dû au titre de l'exercice 1925.

La taxe civique est due, au 1<sup>er</sup> janvier 1926, par toutes les personnes désignées à l'article 12 de la loi du 21 avril 1832, à l'exception :

1° Des vieillards, infirmes et incurables, assistés de la loi de 1905;

2° Des personnes inscrites sur les listes d'assistance médicale gratuite;

3° Des mutilés de travail et des mutilés de guerre, titulaires de pensions d'invalidité de 50 % et au-dessus, *non assujettis à l'impôt général sur le revenu*;

4° Des personnes bénéficiant de la loi du 14 juillet 1913 relative à l'assistance aux familles nombreuses.

Elle est établie dans la commune du domicile des assujettis.

Les états-matrices sont dressés par le contrôleur des contributions directes.

Les rôles sont établis et recouverts, les réclamations présentées, instruites et jugées comme en matière de contributions directes.

Les dispositions contenues dans les articles 21, 22 et 23 de la loi du 21 avril 1832 sont applicables à la taxe civique.

A toute personne assujettie ou non à la présente taxe, qui apportera volontairement au Trésor une contribution de 20 francs soit en France, soit dans les colonies et pays de protectorat, il sera remis une carte d'honneur dite « carte de devoir civique ».



# INFORMATIONS



## Congrès annuel de l'Union Nationale des Aveugles civils

M. Marcel Bloch nous prie d'insérer la lettre suivante, avec le programme du prochain Congrès de cette Société :

« Monsieur et Cher Camarade,

« L'Union Nationale des Aveugles Civils tiendra son premier Congrès annuel à Paris en novembre prochain. Il aura pour objet l'étude des questions de travail.

« Le programme vous en sera communiqué en temps opportun, mais dès à présent, la Commission administrative de l'U. N. A. C. croit de son devoir de vous en faire connaître l'ordre du jour et de vous demander de lui faire des observations et suggestions qu'il vous inspirera.

« Il lui est, en effet, apparu que l'étude à laquelle l'U. N. A. C. va se livrer ne pouvait vous laisser indifférent et que l'avis de tous les travailleurs, qu'ils appartiennent ou non à l'Union, devait être sollicité. Les conclusions de cette étude ne manqueront certainement pas de retenir l'attention de tous ceux, individus ou collectivités, qui travaillent au relèvement social des Aveugles.

« C'est pourquoi la Commission administrative de l'U. N. A. C. a estimé qu'elle devait vous inviter à collaborer à une manifestation dont l'importance ne vous échappera pas et dont le retentissement sera d'autant plus grand, que le nombre sera plus élevé de ceux qui y participeront.

« La Commission administrative espère que vous ferez bon accueil à son invitation. C'est dans cet espoir qu'elle vous prie, monsieur et cher camarade, d'agréer l'assurance de ses sentiments dévoués. »

Pour la Commission :

*Le Président :*  
Marcel BLOCH.

# PREMIER CONGRÈS ANNUEL

1926

d'une Organisation de Travail pour les Aveugles de France

- 1<sup>re</sup> Section : Des bases d'une organisation de travail :
  - 1° De la capacité professionnelle et des distinctions qu'elle établit entre les travailleurs;
  - 2° Des salaires et des traitements ;
  - 3° De l'utilisation rationnelle des demi-voyants;
  - 4° De la division du travail en commun et de la spécialisation des ouvriers en atelier;
  - 5° De la compensation nécessaire : sa nature, ses formes.
- 2° Section : De l'assistance dans le travail :
  - A) Pour les travailleurs à domicile :
    - 1° De la première installation des travailleurs à domicile et de leur inspection
    - 2° De la situation des travailleurs manuels :
      - a) De l'approvisionnement en matières premières et de l'écoulement des travaux;
      - b) Des commerces et des professions annexes;
    - 3° Du développement des professions libres;
    - 4° De l'opportunité des Comités départementaux de patronage.
  - B) Pour les travailleurs en commun :
    - 1° Des ateliers de leur organisation et de leur gestion;
    - 2° De la main-d'œuvre aveugle dans l'industrie;
    - 3° Des home-ateliers pour les femmes aveugles.
- 3° Section : De l'aide de l'Etat :
  - 1° Du droit d'assistance pour les aveugles travailleurs;
    - a) Des primes au travail ou d'une pension d'assistance;
    - b) De la priorité dans les emplois et les commandes;
  - 2° Des privilèges ou faveurs dans la législation sociale et fiscale;
  - 3° De la création d'un office de placement de la main-d'œuvre aveugle.
- 4° Section : De l'entr'aide mutuelle :
  - 1° Des groupements corporatifs; associations et syndicats professionnels;
  - 2° Des caisses de prêt et de mutualité;
  - 3° Des coopératives.



### BIBLIOTHEQUE

Nous publierons notre nouveau catalogue dans le courant du mois. Il sera vendu 2 francs, pour aider à couvrir ses frais d'impression.

Les camarades qui désirent le recevoir peuvent, dès à présent, nous en faire la demande.

### MONTRES POUR AVEUGLES

Prière de noter que l'adresse de M. Arthur Caron est transférée à Montmorency (Seine-et-Oise), 20, rue Gambetta. Téléphone 371.

Prix actuel des montres nickel pour aveugles : 90 francs.

Nous sommes heureux d'informer les camarades que, sur présentation de la carte de membre de l'U. A. G., la maison Fram, 36, boulevard de la Bastille, téléphone Diderot 23-88, fera les ressemelages de chaussures aux tarifs suivants :

	Complet	1/2 semelles	Talons
Homme .....	17 50	13 »	5 50
Dame .....	14 50	11 50	3 50
Garçonnet .....	16 »	12 »	5 »
Fillette .....	12 »	9 »	3 80
Enfant .....	10 50	7 50	3 »

Cousu (1,50) en supplément.

Le camarade J. Tourres, de Conliège (Jura), informe les camarades qu'il peut leur livrer :

1° Du café torréfié extra au prix unique de 34 fr. 50 le kilo par colis postal de 3 kilos brut pour net.

Expédition franco port et emballage en gare contre mandat ou contre remboursement.

Les frais de retour des fonds restent à la charge du destinataire. Echantillon franco contre 1 fr. 25.

2° Des grands vins mousseux du Jura aux conditions suivantes :

Blancs : sec, demi-sec ou doux : 8 francs la bouteille;

Rosé : 9 francs la bouteille.

Par caisse de 20, 25 ou 30 bouteilles.

Les expéditions sont faites en port dû, franco d'emballage et de régie, contre mandat ou contre remboursement; frais du retour des fonds à la charge du destinataire.

## Chronique de l'U. A. G.

### CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué entre le 15 août et le 15 septembre une somme de 9.100 francs, se répartissant comme suit :

Naissances .....	3.600
Décès et couronnes.....	4.150
Secours .....	1.350

Il y a lieu d'ajouter à ces 9.100 francs une somme de 1.800 francs pour prêts d'honneur et une somme de 2.000 francs pour prêts de maisons familiales.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner 13 demandes de secours, dont 10 n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

### ENTRE NOUS

#### NAISSANCES

Notre camarade et Mme Parent, de Lugarde (Cantal), nous font part de la naissance de leur fils Alphonse, né le 11 septembre 1926.

Notre camarade et Mme Gabriel Laborie, de Saint-Céré (Lot), nous font part de la naissance de leur fils Henri, né le 9 juillet 1926.

Notre camarade et Mme Maurice Ribourtout, de Reims (Marne), nous font part de la naissance de leur fils Michel, né le 19 août 1926.

Notre camarade et Mme Gedin-Donnat, de la Trinité (Martinique), nous font part de la naissance de leur neuvième fils, Théophile, né le 6 septembre 1926.

Notre camarade et Mme Lixon, de Lens (Pas-de-Calais), nous font part de la naissance de leur fille Suzanne-Marthe, née le 2 octobre 1926.

Notre camarade et Mme Belgacem Ben Salah Senoussi nous font part de la naissance de leur fille El Hardba, née le 15 août 1926.

Notre camarade et Mme Lartisien, de Tarnis (Ardèche), nous font part de la naissance de leur fille Jeannine, née le 1<sup>er</sup> octobre 1926.

Notre camarade et Mme Etienne Barthélemy, de Cadenet (Vau-



cluse), nous font part de la naissance de leur fille Marcelle, née le 30 septembre 1926.

Notre camarade et Mme Galas, de Paris, nous font part de la naissance de leur fils Marcel, né le 7 septembre 1926.

Notre camarade Mustapha Ben Mohamed Larnout, de Kélibia (Tunisie), nous fait part de la naissance de son fils Hamed Ben Mustapha Larnout, né le 25 juillet 1926.

Notre camarade et Mme Joseph Foucher, de Horps (Mayenne), nous font part de la naissance de leur sixième enfant, Paulette, née le 28 septembre 1926.

Notre camarade et Mme Marcel Gatineau, de Montournais (Vendée), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Jeanne, née le 28 septembre 1926.

Notre camarade et Mme Malesieux, de Saint-Pol-sur-Mer (Nord), nous font part de la naissance de leur fils Jacques-Jean, né le 11 octobre 1926.

Notre camarade et Mme Victor Brunon, de Lozingshem (Pas-de-Calais), nous font part de la naissance de leur huitième enfant, Yves, né le 3 octobre 1926.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

### MARIAGES

Notre camarade Georges Farcy, de Fresnay-sur-Sarthe, nous fait part de son mariage avec Mlle Alice Bardoux, qui a été célébré le 12 juin 1926 à Paris.

Notre camarade Paul Martin, de Neuilly-Plaisance (Seine-et-Oise), nous fait part de son mariage avec Mme Veuve Mousset, qui a été célébré le 18 septembre 1926.

Notre camarade Kidas, de Paris, nous fait part de son mariage avec Mlle Eugénie Schoepf, qui a été célébré le 14 octobre 1926 à Nancy.

Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

### DÉCÈS

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Jean Verjat, de Saint-Just-la-Pendue, décédé le 9 septembre 1926.

De notre camarade Radon, de Saint-Pierre-les-Nemours, décédé le 25 septembre 1926.

De notre camarade Joseph Samuel, de Laval (Mayenne), décédé le 7 octobre 1926, à 30 ans.

Du fils de notre camarade Antoine Bastion, de Montrottier (Rhône), décédé le 21 septembre, à 4 mois.

De la fille de notre camarade Pierre Malgoire, de Cremps (Lot), décédée à 17 mois.

De la fille de notre camarade Le Bourlout, de Cléguérec (Morbihan), décédée le 28 septembre à 2 ans 1/2.

De la mère de notre camarade Lucien Perroux, décédée le 20 octobre, dans sa 60<sup>e</sup> année.

De la belle-mère de notre camarade Véron, du Kremlin-Bicêtre, décédée en septembre, à 78 ans.

Du beau-père de notre camarade Jacques Petit, de Cloyes (Eure-et-Loir), décédé le 15 septembre 1926, à 75 ans.

Nous exprimons aux parents nos plus vives condoléances.

## Procès-Verbal de la Séance du Conseil d'Administration

du 18 Septembre 1926

La séance est ouverte à 14 h. 30 sous la présidence de Scapini.

Sont présents :

Scapini, Conan, L'Evesque, Bertrand, Bloncourt, Bois, Dufourc, Favret, Laffargue, Lauté, Malgat.

Les camarades : Hourcade, Leveau, Saillot.

M. le Baron de Traversay, Président du Comité d'Action.

Excusés : Amar, Arnault, Bardoux, Cabasson, Grillet, Izaac, Noireaux.

Ont donné leurs pouvoirs :

Au Président : Goubin, Izaac, Lallement, Toudouri.

Au Secrétaire général : Noireaux.

A Favret : Cabasson, Grillet, Lagarde, Robert.

A Lauté : Amar.

A Noireaux : Derunder.

A l'ouverture de la séance, Bloncourt adresse au nom du Conseil ses félicitations au Président pour la haute distinction que vient de lui accorder M. le Ministre des Pensions en le nommant officier de la Légion d'Honneur, et l'assure de la joie unanime que produit l'attribution de cette récompense si bien méritée.

M. de Traversay, au nom du Comité d'action, adresse également



ses félicitations à M. Scapini : M. le Ministre des Pensions a voulu rendre un hommage à son Président et à l'Union en général.

1° Lecture du procès-verbal de la dernière séance. Adopté (Paris et province). Une abstention : Laffargue.

2° Situations financières de juillet et d'août. Adoptées à l'unanimité (Paris et province).

3° Rapports moral et financier annuels. Adoptés à l'unanimité (Paris et province).

4° Tirage au sort des candidats administrateurs.

On procède au tirage qui établit la liste des candidats comme suit : Noireaux, Martin (Paul), Fauvel, Lauté, Bardoux, Bois, Grillet, Bertrand, Amar, Derunder, Muller, Guillam.

Le camarade Leloup ayant fait savoir qu'il ne pouvait solliciter le renouvellement de son mandat, en raison de l'impossibilité dans laquelle il se trouve de ne pouvoir participer suffisamment aux travaux de l'Union, le Conseil d'administration, à l'unanimité, lui exprime tous ses regrets de cette décision, constate qu'il fut l'un des membres les plus dévoués à la cause commune, et lui témoigne ses sentiments de très vive sympathie.

5° Pensions.

Le Président met le Conseil au courant de l'état des négociations en cours auprès de M. le Ministre des Pensions et demande que l'on fasse confiance à ce dernier, dont le concours nous est complètement acquis pour soutenir notre prochain relèvement de 3.000 francs de notre allocation 5 bis.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

6° Cérémonies de Meaux et de Sarrebourg.

Après le compte rendu du Secrétaire général et de Lauté, faisant ressortir qu'il était du devoir de l'Union de prendre part à ces manifestations et de la place d'honneur qui fut réservée à notre délégation, le Conseil approuve l'attitude de ses délégués aux cérémonies de Meaux et de Sarrebourg, et remercie tous les camarades qui ont fait partie de ces délégations.

7° Conférence Internationale d'anciens combattants à Genève.

Le Président indique au Conseil qu'à la suite du Congrès de Varsovie, une nouvelle Conférence internationale était projetée par la F. I. D. A. C. à Luxembourg. Dans ces conditions, un grand nombre d'Associations françaises ou étrangères qui avaient accepté de parti-

ciper à la Conférence de Genève, considère que celle-ci devient inutile et demande même qu'elle soit supprimée. Les organisateurs de cette conférence indiquent qu'il leur est très difficile d'abandonner leur projet, un grand nombre d'Associations étrangères ayant déjà été convoquées.

En raison des délais très courts qui nous séparent de la Conférence de Genève, le Président demande au Conseil de faire confiance au Bureau pour décider, selon les événements, l'attitude qu'il y aura lieu de prendre pour l'Union.

Adopté à l'unanimité.

7° Adhésion de nouveaux camarades :

Peyrebruné, pension rejetée précédemment et reconnue à nouveau par le Tribunal départemental de la Corrèze en date du 17 février 1927.

Kerhuel, 200 %, art. 10 titre définitif.

Evette, 100 %, art. 10. titre définitif.

Vincendo, 100 %, art. 10 titre provisoire.

Julia, 100 %, art. 10 titre provisoire.

Mitiaux, 100 %, art. 10 titre définitif.

Lecture d'une lettre du camarade Gudéfin concernant les fusillés de Souains.

Le Conseil déclare qu'il lui est présentement impossible d'avoir une opinion sur cette affaire, dont il ne connaît pas le dossier.

Lecture d'une lettre de Héron, au sujet d'une élévation dans l'ordre de la Légion d'honneur pour les mutilés de 80 %.

Le Conseil prend acte.

Bibliothèque. — Le Conseil, à l'unanimité, décide l'impression du catalogue de la bibliothèque, et en fixe le prix de vente à deux francs.

La séance est levée à 16 heures.

### *Compte Rendu de l'Assemblée générale du Groupement régional du Nord du 3 Octobre 1926*

Le Groupement a tenu sa cinquième Assemblée générale le dimanche 3 octobre, Salle du Conservatoire de Lille.

La séance est ouverte à 10 h. 30, sous la présidence de Planquette, entouré des membres de la Commission, sauf Bridoux.

31 camarades sont présents : 2 se sont fait excuser.

Le Président remercie les camarades qui ont répondu à cette convo-



cation et constate avec regret que le nombre est moins élevé que celui de l'année précédente; il remercie la municipalité d'avoir mis cette salle à notre disposition et adresse ses remerciements aux membres du Comité de Patronage, ainsi qu'à notre dévoué trésorier, M. Piat, pour l'aide effective qu'ils nous ont donnée durant l'exercice écoulé.

Lecture est donnée du compte rendu de la quatrième Assemblée générale.

Adoptée sans observation.

L'Assemblée prend connaissance des procès-verbaux des réunions de Commission des 7 février et 20 juin; elle adopte les rectifications apportées dans le texte concernant les victimes civiles de guerre; elle donne mandat à son Président de défendre son point de vue, lors de l'Assemblée générale de Paris.

Le Trésorier donne lecture de son rapport financier et des bons résultats obtenus durant le dernier exercice. Le Président fournit des explications concernant la défense faite aux groupements de faire appel au public; cette décision, admise par la dernière Assemblée de Paris, amène un échange de vues entre la Commission et plusieurs membres; elle est ratifiée et l'Assemblée fait confiance à son Trésorier pour continuer à percevoir les cotisations des membres souscripteurs déjà inscrits.

Le principe de l'indemnité de 5 francs, accordée aux membres présents, est adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire met aux voix l'indemnisation complète pour les membres de la Commission assistant aux réunions prévues de Lille et de Calais, plusieurs membres demandent s'il ne serait pas possible, par raison d'économie, de supprimer une de ces dernières, remettant à la Commission du soin de juger s'il y avait nécessité absolue d'en convoquer une seconde; la Commission se trouve d'accord et fixera pour le mieux la date de sa réunion.

L'Assemblée aborde ensuite le problème de nos pensions, qui, chaque jour, devient plus angoissant; elle prend connaissance des démarches entreprises par le Conseil d'administration de Paris, pour faire porter le taux de l'allocation supplémentaire de 7.000 à 10.000 francs.

Après discussion, elle admet ce chiffre et fait confiance au Conseil pour que ce résultat soit obtenu à dater du 1<sup>er</sup> janvier prochain; toutes démarches utiles doivent être faites pour que cette augmentation soit incorporée dans un des articles de la loi des finances et voté dans le budget.

L'Assemblée émet le vœu que le rapport moral et financier de l'Union parviennent aux camarades avant les réunions des groupements fixés presque tous au début d'octobre.

Elle demande à ce qu'un crédit, même minime si la situation ne permet pas de faire davantage, soit affecté chaque année à l'entretien des livres de la bibliothèque; ces derniers, déjà usagés pour la plupart, risquent sous peu d'être inutilisables, alors qu'un entretien régulier leur assurerait un plus long usage.

L'Assemblée demande à ce que la question des pupilles de la nation et de la pension de reversion des veuves, ainsi que celle des ascendants, ne soient pas perdues de vue.

Des renseignements sont fournis à plusieurs camarades concernant les théâtres, les cartes d'invalidité et les réductions que nous pourrions solliciter sur les chemins de fer belges.

L'Assemblée générale décide, pour plus de commodité, de fixer l'heure d'ouverture de sa prochaine Assemblée générale à deux heures.

La Commission tout entière est réélue à l'unanimité.

Il est procédé ensuite à la remise des primes et au tirage de la tombola.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à midi.

*Le Secrétaire :*  
Léon MURET.

## RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE 1925-1926 *du Groupement Régional du Nord*

Messieurs,

Lors de votre dernière Assemblée générale, à une question posée par votre dévoué Secrétaire général, M. Muret, concernant es prévisions de recettes pour l'année en cours, je répondais que j'espérais toucher au moins 3.000 francs, mes prévisions ont été dépassées, puisque nous avons récolté 5.000 francs. Votre bilan annuel s'établit donc de la façon suivante :

### BILAN

Comme vous avez pu le remarquer, nous avons distribué deux allocations de 100 francs aux décès et onze de 50 francs aux naissances.

Conformément aux statuts, nous avons versé à l'Union de Paris 10 % des cotisations encaissées, soit la somme de 500 francs.

Notre actif, qui s'élevait fin mai 1925 à 5.599 fr. 55, s'élève



actuellement à 9.255 fr. 60, en augmentation de 3.756 fr. 10, sans être florissante, la situation de la Société est prospère. Actuellement, par suite de la décision du Comité central d'interdire aux groupements départementaux tout appel au public, nous nous contenterons de toucher les cotisations des membres donateurs et souscripteurs déjà inscrits et que je puis évaluer à la somme de 1.300 francs; nous aurons, par répercussion, une diminution de dépenses de 150 francs environ pour frais d'imprimés, timbres propagande.

Je vous prie, Messieurs, de ratifier le bilan que nous vous avons soumis en concordance avec nos livres.

ACTIF

Report, actif de 1925.....		5.599 55
Recette de l'exercice :		
Intérêts placement.....	282 60	
Membres donateurs.....	3.050 »	
Membres souscripteurs.....	980 »	
Dons divers .....	1.337 »	
	<hr/>	5.649 60
		<hr/>
		11.249 15
1926, 1 <sup>er</sup> juin. A nouveau.....		9.355 65

PASSIF

Dépenses :		
A l'Union de Paris, 10 %.....	500 »	
Allocations décès et naissances.....	766 75	
Tombola .....	100 »	
Contribution volontaire.....	100 »	
Imprimés, timbres, recouvrement.....	247 50	
Frais de secrétariat.....	53 45	
Déplacements délégués.....	125 80	
	<hr/>	1.893 50
En caisse espèces.....	707 05	
Crédit du Nord.....	8.648 60	
	<hr/>	9.355 65
		<hr/>
		11.249 15

Procès-Verbal de la Séance de la Section départementale du Tarn

du 3 Octobre 1926

La séance est ouverte à 10 h. 30, sous la présidence du camarade Blatgé, de Saint-Sulpice, président.

Sont présents :

Les camarades : Genis, Enjalbert, Huc, Gatemel, Maury, Vidal, Séverac, Montalan, Blatgé, Dupuy, Satgé, Dardie.

Ont écrit, envoyant leurs pouvoirs et déclarant accepter toutes décisions prises par les camarades : Cance, Germa, Bonnet, Assémat.

Sont absents : Caillaut et Tanis.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance. Adopté.

Lecture du compte rendu financier. Adopté.

Lecture d'une lettre de MM. Gros et Benet, vins fins, 36, avenue de Paris, à Toulouse, qui informent les camarades de la départementale qu'ils sont heureux de leur offrir, à l'occasion de leur réunion, six bouteilles de vin vieux. La nouvelle est accueillie avec plaisir, et tous les camarades remercient sincèrement MM. Gros et Benet de leur délicate et généreuse attention.

Lecture d'une lettre du Secrétaire général de l'U. A. G. donnant les informations de la dernière heure et ce, relativement à l'augmentation de notre allocation 5 bis.

Après discussion à laquelle prennent part tous les camarades, la départementale adopte la motion suivante :

« Considérant que l'augmentation de notre allocation est le point « le plus important pour nous tous, demande au Bureau de l'U. A. G. « de redoubler de vigilance et de faire le nécessaire auprès des ministres « compétents pour qu'il soit inscrit dans la loi supplémentaire des « finances qui sera votée en fin d'année, les crédits nécessaires, pour « que nous puissions toucher en janvier 1927 les nouveaux arrérages « dus, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1926. »

Lecture du Rapport moral et financier de l'U. A. G. qui doivent être lus à l'Assemblée générale de 1926. Adoptés.

Le camarade Satgé, d'Albi, est délégué pour représenter la Départementale à l'Assemblée générale de Paris, le 14 novembre 1926.

La Départementale estimant qu'il n'est pas nécessaire d'émettre une quantité de vœux pour que ces derniers ne soient pas réalisés, demande au Bureau de l'U. A. G. de continuer son activité et lui fait confiance pour la réalisation la plus rapide des vœux suivants :



*Pupilles de la Nation. — Veuves de camarades. — Ascendants.*  
— Article 64. — Femmes d'aliénés. — Décorations.

Il demande, en outre, à l'U. A. G. de faire le nécessaire pour que les camarades, étant obligés de se rendre aux centres d'appareillage ou de réforme, puissent toucher l'indemnité journalière pour leur guide.

Renouvellement du Bureau :

Le camarade Dupuy, d'Albi, est élu président à l'unanimité.

Le camarade Satgé reste secrétaire et Mme Satgé, trésorière voyante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à seize heures.

*Le Secrétaire : SATGÉ.*

*Nota.* — Les camarades de la Départementale du Tarn engagent tous les camarades désireux de se procurer des vins de Villaudric, de Bordeaux, de Bourgogne, de dessert, Champagne, etc., à s'adresser à la Maison Gros et Benet, 36, avenue de Paris, à Toulouse, qui s'empresera de leur faire ses meilleures conditions.

*Compte rendu financier de la Section Départementale du Tarn*  
(3 octobre 1926)

En caisse au 30 mai 1926.....	406 05
Cotisation Tanis .....	5 »
Don Société Pêcheurs à la Ligne.....	50 »

Total..... 461 05

DÉPENSES

Cote part U. A. G., dons Skolismoski, fête Saint-Leu....	12 25
Contribution volontaire .....	50 »
Convocations camarades et correspondances.....	3 40

Total..... 65 65

Reste en caisse à ce jour : 461,05 — 65,65 = 395,40

*La Trésorière : Mme SATGÉ.*

*Assemblée Générale de la Section départementale du Finistère*  
du 30 Septembre 1926

*Mairie de Landerneau.*

ORDRE DU JOUR :

- 1° Comptes rendus moral et financier de notre Départementale ;
- 2° Election du Conseil d'administration ;

3° Nomination d'un délégué à l'Assemblée générale de l'U. A. G. ;

4° Affaires diverses

Sont présents : Beneat, Kerneis, Querrien, Le Lann, Coat, Lavole, Castel, Quemener, Bellec, Stéphan (Jean-Pierre), Le Coq, Sibiril.

M. Kegré, trésorier, et le commandant Mongin, commissaire aux comptes.

Pouvoirs à Le Coq : Le Borgne (Laurent).

Pouvoirs à Sibiril : Prigent, Jung, Queré, Deniel, Le Borgne (Jean), Gouriou, Gohiec, Guillou, Kervel.

Le Coq, président, ouvre la séance à 14 h. 30.

Il remercie les présents et en quelques paroles brèves fait savoir que sans nous désintéresser à nos revendications que l'U.A.G. s'efforce de faire aboutir dans les Départementales, nous poursuivons un autre but : celui de resserrer les liens de camaraderie, entre tous les camarades du département.

Le secrétaire donne lecture du rapport moral qui est adopté.

Le trésorier donne ensuite lecture du rapport financier qui est adopté.

Le Coq adresse, au nom de l'Assemblée, ses vifs remerciements à M. Kegré, trésorier, et au commandant Mongin, commissaire aux comptes, pour leur collaboration et leur dévouement.

Election du Conseil d'Administration.

Tous les administrateurs sortants sont réélus : Beneat, Quemener, Kromer, Le Coq, Sibiril.

Kegré, trésorier, et M. Mongin, commissaire aux comptes.

Le Coq conserve la présidence et Sibiril le secrétariat.

Le Coq et Sibiril représenteront notre Départementale à l'Assemblée générale de l'U. A. G.

Le délégué recevra une indemnité de 50 francs par jour, plus les frais de chemins de fer.

Lecture est faite ensuite du rapport moral de l'U. A. G.

Aucune observation n'est présentée.

L'Assemblée fait confiance au Conseil d'administration de l'U. A. G. pour continuer ses efforts jusqu'à ce que tous les vœux du rapport moral aient obtenu satisfaction et surtout pour le relèvement immédiat de notre allocation spéciale.

Après la lecture du rapport financier de l'U. A. G., l'Assemblée adresse ses remerciements au trésorier pour sa précieuse collaboration à l'U. A. G. et lui fait confiance pour les économies à réaliser ; lui demande de bien vouloir étudier si, au lieu d'envoyer un reçu à chaque



camarade pour sa cotisation, la publication du nom dans le Bulletin ne suffirait pas. Au prix actuel des timbres, l'économie réalisée serait appréciable.

Au sujet de la propagande quelques observations sont présentées.

Si la propagande est une chose absolument nécessaire pour faire rentrer les fonds dans la caisse de l'U. A. G., nous demandons au Conseil d'administration de l'U. A. G. de prendre certaines précautions au sujet de certaines quêtes faites dans des spectacles populaires (cirques), que nous n'ayons pas à entendre ensuite certaines réflexions désagréables.

Nous demandons aussi à l'U. A. G. d'intervenir à l'Office National des Mutilés pour que, comme avant, les groupements de mutilés n'ayant pas cinquante membres puissent prendre part au collège électoral de l'Office Départemental. Nous, nous voyons exclue notre section n'ayant que quarante-huit membres ; si, fort heureusement nous ne sommes pas nombreux, nous devons, néanmoins, jouir des mêmes avantages que les autres groupements victimes de la guerre.

*Le Secrétaire* : SIBIRIL.

#### *Compte rendu de la réunion du Groupement régional de Bordeaux du 4 Octobre 1926*

La séance est ouverte à 14 heures, sous la présidence du camarade Brusson.

Sont présents : Lopital, Collot, Biray, Gouny, Brusson, Gatuin, Lanuc, Lajouanne, Arnoux, Magat, Boissard, Prévost, Bideau, Monribot, Martinet, Millepied, Michon, Ramadour, Dunie, Tauzia, Marquette, Darnaud, Guilhem, Palezis, Bissierier, Messant, Chariault.

Ont écrit et donné pouvoirs : Marchan, Bris, Bergadieu.

Excusés : Vandromme.

Le président remercie les camarades d'avoir répondu à l'appel du groupement.

Lecture du rapport moral et financier du groupement. Adoptés.

Lecture du rapport moral et financier de l'U. A. G. Adoptés, sauf le chapitre Franceville qui donne lieu à d'assez vives critiques.

Nomination du Comité d'administration :

*Gironde* : Collot, Lanus, Magat, Bissierier, Biray.

Délégués départementaux :

*Charente-Inférieure* : Brusson.

*Dordogne* : Martinet.

*Basses-Pyrénées* : Palezis.

*Hautes-Pyrénées* : Michon.

Sont nommés membres du Bureau :

Président : Biray.

Vice-Président : Brusson.

Secrétaire : Magat.

Trésorier voyant : M. Chariault.

Nomination d'un délégué et d'un délégué suppléant à l'Assemblée générale de l'U. A. G. : Biray, Magat.

Le Groupe, après échange d'observations, adopte les vœux suivants et fait confiance au Conseil d'administration de l'U. A. G. pour obtenir du Gouvernement :

1° Un relèvement du taux des pensions par le jeu de l'allocation 5 bis ;

2° Ouverture de droits à pension de reversibilité à toutes les veuves de grands invalides, quelle que soit la date du mariage ;

3° Relèvement du taux des pensions de reversion aux veuves des grands mutilés ;

4° Ratification de la loi Picot concernant les pupilles de la Nation.

De les faire aboutir et dans le plus bref délai, ainsi que les questions pendantes, tel que l'article 64, ascendants, femmes d'aliénés.

La séance est levée à 15 heures.

*Le Président Régional* :

BIRAY,

52, rue du Château-d'Eau, Bordeaux (Gironde).

*Le Secrétaire Régional* :

MAGAT,

13, rue Lugeol, Bordeaux (Gironde).

#### *Section départementale de la Haute-Garonne*

*Procès-verbal de l'Assemblée générale qui s'est tenue à Toulouse, le dimanche 10 octobre, à 9 h. 45, au Café de l'Hôtel-de-Ville, place du Capitole.*

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence du camarade Seguy, assisté du camarade Durrieu, président de l'Association des Mutilés et Anciens Combattants de Toulouse, voyant, qui a bien voulu prêter son précieux concours dans l'organisation de la réunion.



Ont répondu à l'appel, les camarades : Alibert, Balanga, Burgard, Calmès, Curbières, Delmas, Desjardins, Duplan, Dupuy, Fourment, Granet, Lacambre, Laurent, Lenfant, Mousty, Prévost, Saint-Marty, Seguy.

Se sont excusés par écrit en envoyant leurs pouvoirs : Campardon, Mirouze, Lajous, Latrille, Alquier (Germain).

Absents : Alquier (Louis), Carrier, Monnier, Pons, Richou, Vidal.

Le président exprime son contentement de voir que les camarades aient répondu aussi nombreux à sa convocation et leur adresse, ainsi qu'à leurs guides, ses bien vifs remerciements.

Après lecture d'une lettre de M. Satgé, trésorier voyant, qui s'excuse de ne pouvoir être parmi nous, communication est donnée du rapport financier. Ce rapport, mis aux voix, est adopté à l'unanimité avec félicitations et remerciements à M. le trésorier Satgé pour son dévouement et sa parfaite collaboration à notre Section.

Le président fait ensuite donner lecture du rapport moral dans lequel il présente l'action menée par la Section durant l'exercice écoulé et les avantages obtenus auprès des administrations départementales et locales qui ont bien voulu nous allouer, encore cette année, quelques petites subventions qui, seules, avec les 100 francs dus à la générosité de l'Œuvre des Mutilés, dont l'avoir de notre groupement, car il reste toujours bien entendu que la Section se refuse à faire toute propagande dans le public, laissant cette action à notre Comité central de Paris. Ce rapport signale ensuite les liens de bonne et franche camaraderie que le président s'est attaché à nouer avec les diverses associations des victimes de la guerre du département avec lesquelles nous avons participé aux diverses manifestations de cette année. Et ce rapport se termine par un vibrant appel à la concorde, à la bonne entente et à la franche amitié qui doit exister entre les camarades de la Section de la Haute-Garonne, en particulier, et entre les camarades de l'U. A. G., en général.

Ce rapport moral est unanimement adopté par l'Assemblée qui manifeste bruyamment son approbation.

On procède ensuite au renouvellement du Comité qui est ainsi composé :

Président : Seguy.

Vice-Président : Calmès.

Secrétaire : Fourment.

Membres : Richou et Burgard.

Le camarade Seguy est désigné comme délégué aux Assemblées de Paris.

L'ouverture d'un crédit de 50 francs est adopté pour participation à l'achat d'une couronne que les Victimes de la Guerre du département doivent déposer, le 1<sup>er</sup> novembre, au cimetière, au pied du Monument aux Morts de la Grande Guerre. Un autre crédit de 200 francs est également voté pour frais de délégation à l'Assemblée générale de Paris du 14 novembre.

Poursuivant son ordre du jour, l'Assemblée passe à la grosse question de l'augmentation de nos pensions et, à ce sujet, le président fait connaître qu'il vient de recevoir, du secrétaire général Conan, une lettre donnant des nouvelles de toute dernière heure sur les démarches effectuées auprès des ministres compétents. La lecture de ce document a le don d'apporter le sourire sur les lèvres de quelques camarades, car ils se rendent compte que l'affaire est en bonnes mains. D'autres ne sont pas satisfaits; ils auraient désiré une augmentation de 5.000 fr., mais la totalité s'accorde à demander que les pourparlers aillent plus rondement, car nous aurons le temps de souffrir avant que le budget soit voté et le rappel est bien aléatoire. Enfin, après une longue discussion à laquelle tous les assistants prirent part, le président proposa l'adoption des vœux suivants :

Les camarades de la Section de la Haute-Garonne réunis à Toulouse, le 10 octobre 1926, adressent leurs bien vifs remerciements aux membres du Bureau de l'U. A. G. pour leur dévouement dans la défense de nos revendications et leur demandent de bien vouloir prendre en considération les vœux suivants :

1° Que le Bureau de l'U. A. G., par un surcroît de zèle, fasse de plus pressantes démarches auprès des ministres compétents pour que le point de départ de notre nouvelle augmentation soit fixé au 1<sup>er</sup> octobre de manière que nous recevions les premiers arrérages au début de l'année prochaine, car la vie est réellement trop dure pour que nous puissions l'endurer ainsi plus longtemps ;

2° Demandent, en outre, au Bureau de l'U. A. G. qu'on ne perde pas de vue les vœux adoptés dans les précédentes Assemblées générales et qu'au moment opportun il soit fait toutes démarches utiles pour leur aboutissement.

Ces deux vœux ont été adoptés à l'unanimité.

Aux questions diverses, les camarades Prévost et Duplan demandent qu'il soit fait des démarches pour obtenir l'article 64 pour les



femmes d'Aveugles qui sont obligées de s'aliter pendant de longs mois.

Par une lettre, Lajous demande l'augmentation du traitement de la Légion d'honneur. Le camarade Seguy répond qu'il soumettra ces questions au Bureau de l'U. A. G.

Après que diverses questions locales furent traitées, un vin d'honneur fut servi et chacun leva son verre à la bonne entente parmi les Aveugles de Guerre, chose nécessaire pour l'aboutissement de nos revendications.

La séance fut levée à midi et l'on se sépara en se donnant rendez-vous à la prochaine Assemblée.

*Situation de la Caisse à ce jour :*

Octobre 1925 : En		Octobre 1925 : Dis-	
caisse .....	925 50	tribué aux cama-	
Cotisation Desjar-		rades :	
dins .....	5 »	Balansa .....	7 »
Cotisation Burgard	5 »	Desjardins .....	5 »
Juin 1926: Subven-		Laurent .....	9 50
tion Conseil Gé-		Mousty .....	6 75
néral .....	300 »	Etrences au concierge.	5 »
Juillet : Subven-		Frais délégation à l'As-	
tion de l'Œuvre		semblée générale... 150 »	
des Mutilés ....	100 »	Achat d'une couronne	50 »
		mai 1926, travaux	
Recettes .....	1.335 50	d'impression .....	51 »
Dépenses .....	294 05	Juillet : Union des	
		Aveugles Paris	
En Caisse.....	1.041 45	10 % sur 100 fr.	
		(Œuvre des Muti-	
		lés) .....	10 »
		Dépenses .....	294 05

*Groupe Limousin des Aveugles de Guerre*

Le Groupe Limousin de l'U. A. G. s'est réuni, en Assemblée annuelle, le dimanche 10 octobre, à 13 h. 30, salle annexe de la Chambre de Commerce de Limoges, sous la présidence du camarade Lagarde.

Étaient présents :

Bazinet, Cluselaud, Dessaix, Grand, Grelaud, Latière, Pallier, Pélissier, Petitpeix, Fonchy, Sigault, Tricaud, Valadeau, Viance-Bressaudier Pagan, Quinsat, Desbancs, Begouin, Dupuis, Estorge, Lagarde, Lardet, Paradis, Peyrebrune, Wayne.

M. Tandeau de Marsac, trésorier, assiste à la séance, ainsi que M. de Vassons, délégué de la Société des Amis des Soldats Aveugles.

Après l'expédition des affaires courantes, le groupe émet les vœux suivants :

1° Que le C. A. renouvelle ses demandes en vue d'obtenir le relèvement d'urgence de l'allocation 5 bis, afin de mettre la pension en rapport avec l'augmentation du coût de la vie avec point de départ au 1<sup>er</sup> mai 1926, comme pour les fonctionnaires ;

2° Renouvelle ses vœux antérieurs relatifs à l'inscription comme pupilles de la nation de tous les enfants, à la pension des veuves mariées après le délai, à celle des ascendants et aux soins gratuits pour toutes maladies ;

3° Considérant la situation financière générale défavorable de l'U. A. G. demande que le C. A. restreigne toutes dépenses qui ne seraient pas absolument nécessaires ;

4° Que la maison de la rue Ballu serve à tous les camarades et non à des catégories spéciales comme il a été proposé pour les masseurs.

M. de Vassons fait une communication au sujet de l'Œuvre des Amis du Soldat Aveugle et des services qu'elle peut rendre aux camarades limousins.

Le groupe désigne comme délégué à l'Assemblée générale, son président Lagarde, et comme suppléant, le camarade Paradis.

*Section départementale du Maine-et-Loire de l'U. A. G.*

*Assemblée générale du 10 octobre 1926.*

Les Aveugles de Guerre du Maine-et-Loire se sont réunis en un banquet intime, le 10 octobre, dans les salons de l'Hôtel de la Boule-d'Or, à Angers, sous la présidence de leur camarade Panterne. A l'issue de ce banquet eut lieu l'Assemblée générale de la Section.

Étaient présents :

Blaize, Brevet, Contepas, Duverger, Gallard, Girardeau, Leveau, Montfort, Moron, Panterne, Vernet.



Excusés :

Bernier, Boudeville, Chupin, Guitton, Lasbleis, Pichonneau, Veillet, M. de la Villebiot, président du Comité de Patronage de la Section.

Les camarades sont mis au courant des différentes démarches effectuées au cours de l'exercice écoulé, et qui se résument comme suit :

1<sup>er</sup> janvier. — Renouvellement des cartes de circulation gratuites délivrées par la Compagnie des Tramways Electriques d'Angers aux camarades domiciliés dans les localités desservies par ses lignes.

27 février. — Soirée de gala au Grand Théâtre d'Angers au profit de notre Section, organisée par notre Comité de Patronage, sous la présidence de M. de la Villebiot.

5 mars. — Encaissement d'une subvention de 50 francs accordée par la Municipalité de May-sur-Evre, qui nous donne ainsi la plus belle preuve de son attachement à notre cause. C'est, en effet, la seule subvention qui nous est allouée régulièrement et qui, pour le plus grand honneur de cette Municipalité, nous a été accordée sans aucune sollicitation de notre part.

16 mai. — Notre réunion amicale printanière groupait douze camarades, contre huit l'année précédente, résultat appréciable que nous espérons encore dépasser l'an prochain, à part les résultats sérieux pour assister à nos réunions, il ne doit pas y avoir d'abstention, chacun doit comprendre la nécessité de se tenir les coudes, l'intérêt général le commande, l'intérêt particulier en profite.

16 juin. — En réponse à une demande de la Préfecture d'Angers, nous avons fait connaître, au service des statistiques de cette administration, le nombre des Aveugles de Guerre domiciliés dans le département du Maine-et-Loire, ainsi que le nombre de ceux de nos camarades qui lisent le braille.

28 juin. — Une démarche est faite auprès de la Société des Amis des Soldats Aveugles de Paris, pour signaler les agissements d'un de leurs délégués départementaux, lequel se servait de l'influence morale de cette Œuvre pour intervenir commercialement auprès des camarades qu'il pouvait rencontrer. Après une enquête discrète, la Société des Amis des Soldats Aveugles a bien voulu retirer le mandat qu'elle avait confié à ce délégué départemental, affirmant ainsi une fois de plus l'amitié loyale et la bienveillante sympathie qu'elle porte à notre égard ; qu'elle reçoive ici, avec nos sincères remerciements, le témoignage de notre vive reconnaissance.

Correspondance. — 89 lettres ont été expédiées par nos soins au cours de l'exercice écoulé.

Membres. — Notre département compte, à ce jour, vingt-six Aveugles de Guerre ; nous avons eu à enregistrer le décès d'un de nos camaardes, un autre a quitté le département pour s'installer dans un département voisin. Par contre, deux nouveaux camarades nous sont arrivés, nous leur souhaitons la bienvenue ; l'un est présent parmi nous, le deuxième a eu un empêchement ; nous comptons avoir le plaisir de faire sa connaissance à notre prochaine réunion.

Renouvellement du Bureau. — A l'unanimité, sont maintenus dans leurs fonctions : Panterne, président ; Cointepas, vice-président ; Leveau, secrétaire ; M. le docteur Vinsonneau, trésorier.

Leveau est désigné à l'unanimité pour représenter la Section à l'Assemblée générale de l'U. A. G. à Paris.

*Vœux à soumettre à cette Assemblée générale :*

1<sup>o</sup> *Pensions.* — Les camarades font confiance au Conseil d'administration de l'U. A. G. et à son Bureau, pour mener à bien les démarches entreprises auprès des Pouvoirs publics tendant à obtenir le plus rapidement possible une augmentation de l'allocation spéciale accordée aux grands invalides, et qui soit en concordance avec le coût croissant de la vie ;

2<sup>o</sup> *Paiement des pensions.* — Les camarades Monfort, Moron, Vernet, qui touchaient leur pension au bureau de poste de leur domicile, viennent d'être avisés par celui-ci que, désormais, ils devraient s'adresser à la perception. Après enquête auprès du trésorier-payeur général du Maine-et-Loire, il résulte que cette mesure est générale et qu'elle est dictée par une circulaire du ministre des Finances qui prescrit que, désormais, les bureaux de poste ne pourront plus être chargés du paiement des pensions aux grands invalides bénéficiaires de l'article 10, à cause des retenues à faire concernant ledit article 10 en cas d'hospitalisation passagère de l'intéressé. Cette mesure présente un gros inconvénient pour ceux de nos camarades qui habitent les petits bourgs n'ayant pas de bureau de perception, et peut les obliger à des déplacements souvent difficiles. En conséquence, la Section du Maine-et-Loire demande au Bureau de l'U. A. G. d'intervenir d'urgence auprès du ministre des Finances pour lui demander la modification de sa circulaire à notre égard, afin que nos camarades ne se trouvent pas aux prises avec de grandes difficultés lorsqu'ils voudront toucher le montant de leur trimestre échu ;



3° *Chemins de fer.* — Nous demandons une réduction en faveur de nos enfants pour les voyages en chemin de fer, car du fait de notre invalidité, non seulement nous ne pouvons voyager seuls, mais les pères de famille sont encore obligés, lorsqu'ils voyagent, d'emmener leurs enfants avec leur guide naturel qui est leur femme, d'où il résulte une grosse dépense supplémentaire pour les camarades dont il s'agit ;

4° Nous demandons aussi que la délivrance de nos billets de mutilés s'exécute d'une façon moins compliquée, car nous avons à entendre souvent les murmures du public devant les formalités administratives qui n'en finissent plus et dont les employés eux-mêmes se passeraient volontiers ;

5° Le nombre de nos camarades se servant de bicyclettes accouplées augmente chaque année et, d'autre part, le prix des plaques de bicyclette augmente, lui aussi, dans des proportions encore plus grandes ; nous renouvelons un vœu déjà ancien, mais pourtant juste, tendant à obtenir que les intéressés n'aient à payer qu'une plaque au lieu de deux, puisqu'ils ne peuvent faire de la bicyclette sans être accompagnés ;

6° Nous demandons que la carte d'invalidité puisse servir à Paris de carte de priorité, sans toutefois procurer les avantages spéciaux qui sont accordés sur les Transports en Commun de la Région Parisienne aux Aveugles de Guerre du département de la Seine ;

7° La T. S. F. étant pour l'Aveugle une source de distractions et, d'autre part, pouvant aider à son développement intellectuel, la Section serait heureuse de voir l'U. A. G. entreprendre des démarches auprès de grandes fabriques d'appareils de T. S. F. pour obtenir, de la part de celles-ci, des réductions importantes en faveur de nos camarades. Elle propose, d'autre part, qu'il soit fait de temps à autre un appel aux lecteurs voyants de notre Bulletin mensuel, leur faisant connaître que l'Union accepterait volontiers les dons d'appareils ne servant plus et qui seraient distribués au fur et à mesure des disponibilités à ceux de nos camarades qui n'ont pas les moyens de s'en procurer dans le commerce.

En outre, les camarades font confiance au Conseil d'administration de l'U. A. G. et à son Bureau, pour continuer les démarches entreprises concernant les nombreux vœux émis précédemment, qui font partie de notre programme de revendications et qui n'ont pas encore reçu de solution jusqu'à ce jour.

*Situation financière de la Section.*

RECETTES :

18 octobre 1925, en Caisse.....	Fr.	767	60
Mars 1926, Soirée de gala au Théâtre d'Angers.....		1.257	»
Subvention May-sur-Evre .....		50	»
Intérêts Bons de la Défense Nationale.....		22	50
		<hr/>	
Total.....	Fr.	2.097	10

DÉPENSES :

19 octobre 1925, Assemblée générale.....	Fr.	401	»
Frais de correspondance et fournitures de bureau pour l'exercice 1924-1925 .....		33	»
Pourcentage versé à l'U. A. G.....		80	»
Mars 1926, encaissement May-sur-Evre (subvention)....		1	10
16 mai 1926, Assemblée générale extraordinaire.....		433	50
Pourcentage versé à l'U. A. G.....		125	»
		<hr/>	
Total.....	Fr.	1.075	60

En caisse au 1<sup>er</sup> septembre 1926..... Fr. 1.023 50

La séance est levée à 16 heures ; il est décidé que la prochaine réunion aura lieu à 10 heures du matin, pour donner plus de facilité à ceux de nos camarades qui, obligés d'emprunter une petite ligne de chemin de fer, doivent repartir assez tôt dans l'après-midi.

LETTRE DU CAMARADE GUENIVET (René),  
DE SAINT-GEMMES

« Je suis heureux de porter à votre connaissance et à celle de mes camarades le nouveau résultat obtenu par le docteur Bonnefon.

« J'ai été blessé, le 10 mars 1917, par l'explosion d'une mine, « j'ai eu les deux yeux atteints et malgré cela j'avais conservé la perception lumineuse ; j'ai subi deux opérations dans l'œil droit : la « première en septembre 1917, la seconde en février 1918, ce qui « m'avait donné un médiocre résultat, mais enfin, j'étais dans la joie, « car je distinguais les couleurs ; mais, malheureusement, cela ne dura



« pas, ce fil de lumière était totalement perdu au bout de quelques mois.

« Donc, il me restait l'œil gauche, mais d'après le spécialiste, rien à faire, car en effet c'était le plus atteint, de sorte que j'ai été sur le point de le faire enlever ; avant d'accomplir cet acte, on m'a conseillé d'aller voir le docteur Bonnefon.

« Je me suis décidé à aller consulter ce généreux et dévoué docteur il y a trois mois ; il m'examina et me promit qu'une opération pourrait m'apporter du soulagement ; le 9 mars, j'ai subi l'opération et, depuis ce temps, je me trouve beaucoup mieux.

« De plus, quelques jours après, j'ai eu la joie d'entrevoir un peu les couleurs et les silhouettes et maintenant, à l'aide de verres spéciaux, j'arrive à compter de près mes doigts et voir quelques formes, c'est peu, mais pour moi c'est beaucoup ; aussi est-ce à ce grand savant que je dois une grande reconnaissance.

« J'attire l'attention de mes camarades sur ce nouveau succès. »

*Note du Bureau.* — Nous enregistrons avec plaisir le nouveau succès obtenu par le docteur Bonnefon, succès qui s'ajoute à tant d'autres et nous associons nos sentiments de reconnaissance envers le docteur Bonnefon à ceux de notre camarade Guenivet.



## TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.

BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.

FAVRET, secrétaire général honoraire.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; vice-présidents : COURTREIX, GRILLET, NOIREAUX.

Secrétaire général : CONAN.

Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : AMAR, ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, CABASSON, DERUNDER, DUFOURC, FAUVEL, FAVRET, GOUBIN, IZAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, LALLEMENT, LAUTÉ, LELOUP, MALGAT, NICOLAI, ROBERT (Maurice), TOUDOUËL, VIROT.

## COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur ;

M. le Baron DE TRAVERSAY, Président ;

Mlle ARBEL, Vice-Présidente ;

M. MEYNADIER, Vice-Président ;

M. OSCAR BLOCH, Secrétaire adjoint ;

M. AUTERBE, Actuaire à la Compagnie « L'Union » ;

M. Marcel BLOCH.

Mme BROQUIN.

M. CHEFFER.

M. Pierre CHÉROT.

Mme CHEVALIER.

Mme CONTAMIN.

M. DUBRANLE, Inspecteur des Ecoles de Rééducation.

Mlle JALAGUIER.

Baronne DE GROTHUSS-GERMANT.

Mme HENRI.

Mme KALT.

Mme L'EVESQUE.

Mme LÉVY-WEISS.

M. MAYER.

Mme MEYER.

Mme MUS.

M. PASCAL.

D<sup>r</sup> SCHNEIDER.



## Liste des Donateurs

---

M. Bernigaud, de Blanzly (Saône-et-Loire), 30 fr. — M. Ruben Helft, de Paris, 100 fr. — MM. Dolfus-Meig, de Mulhouse, 100 fr. — Mme Vve Lebas, de Paris, 20 fr. — M. Metmann, de Paris, 250 fr. — Anonyme n° 23.619, 1.000 fr. — M. Jean Charlot, de Paris, 150 fr. — « Protection et bonne santé de notre famille », 300 fr. — Produit d'une quête faite à l'occasion d'un mariage à la mairie de Sochaux (Doubs), 60 fr. — Mlle Brossant, à Pornic (Loire-Inférieure), 200 fr. — Mme Mesnier, à La Rochelle, 20 fr. — Mlle Granger, à Chânes (Saône-et-Loire), 10 fr. — MM. Van Luppen et de Roest, à Bruxelles, 1.000 fr. — M. Sigwalt, à Ingwiller (Bas-Rhin), 10 fr. — Mme Louise Pouilles, à Pamiers (Ariège), 10 fr. — M. et Mme Genevoix, à Paris, 50 fr. — « En souvenir de Mlle Antoinette Legat », 5.000 fr. — Mme Wetz, directrice d'école à Nilvange (Moselle), 200 fr. — M. Georges Mas-Petit-Vigne, de Narbonne (Aude), 500 fr. — M. Paris, Châtillon-sous-Bagneux (Seine), 250 fr. — M. A. Pernod, Libos (Lot-et-Garonne), 50 fr. — Mlle Guyat, Champagnole (Jura), 20 fr. — Mme la princesse de Faucigny-Cystria, à Paris, 100 fr.

